

## **L’Eglise réformée vaudoise renforce et déploie un plan de prévention et de protection de la personnalité**

Lausanne, 23.06.2021 - **L’Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) veille à la protection de la personnalité de l’ensemble des personnes en lien avec ses activités. Un dispositif renforcé de son plan interne et une plateforme externe sont déployés en un plan de prévention et de protection de la personnalité. Ces plans d’actions s’adressent aux personnes internes et externes à l’institution.**

### **Plan interne : collaborateurs et collaboratrices de l’institution**

Le plan de prévention et de protection de la personnalité a fait l’objet d’une Directive émise par le Conseil synodal (autorité exécutive de l’Eglise) à destination des collaborateurs et collaboratrices de l’Eglise réformée vaudoise. Cette Directive sera complétée par un code de déontologie signé par toute personne en activité à l’EERV et qui fera partie du contrat de travail.

Le déploiement de cette Directive interne a nécessité une formation particulière sur la gestion des risques psycho-sociaux pour les personnes travaillant dans les domaines sensibles.

Par ailleurs, l’Eglise continue sa collaboration avec un organe neutre extérieur faisant fonction de « PCE » (Personne de Confiance en Entreprise) répondant à une obligation légale du SECO.

### **Plateforme externe : personnes en contact avec l’institution**

Au niveau externe, le pouvoir exécutif de l’EERV (Conseil synodal) a procédé à la nomination d’un groupe d’expertes et d’experts spécialisé dans le recueil de récits et de signalements de cas d’atteinte à l’intégrité. Ce groupe fait fonction d’expertise, d’accompagnement et de soutien.

Le groupe expert est composé de personnes externes à l’Institution, neutres et indépendantes et faisant office de référence dans leur domaine. Des professionnelles et des professionnels spécialisés (psychologues, juristes, questions religieuses et spirituelles) couvrant notamment les enjeux éthiques, les phénomènes d’emprise, la psycho-traumatologie, la victimologie.

Les témoignages sont recueillis à travers un questionnaire en ligne (<https://www.greppa.ch>) permettant de déposer les récits et de signaler des situations dans lesquelles une personne aurait subi, ou été, témoin d’un comportement transgressif et/ou d’atteinte à la personnalité dans le cadre d’activités en lien avec l’EERV. Les récits et signalements parviennent exclusivement et confidentiellement au groupe d’expertes et d’experts qui apporte la réponse adéquate. Les informations transmises sont conservées dans une base de données sécurisée et anonymisée et ne sont lues que par le groupe expert et ne sont traitées que par celui-ci, à l’exception d’une réquisition formulée par une autorité judiciaire

## **Contacts médias**

- Marie-Claude Ischer, présidente du Conseil synodal  
076 546 77 58, [marie-claude.ischer@eerv.ch](mailto:marie-claude.ischer@eerv.ch)
- Carole Delamuraz, responsable de l'Office information et communication de l'EERV  
079 212 50 04, [carole.delamuraz@eerv.ch](mailto:carole.delamuraz@eerv.ch)